Nations Unies E/AC.51/2025/L.4/Add.28

Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination
Soixante-cinquième session
New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar **Tchoffo Mongou** (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2026

[*Point 3 a)*]

Programme 27
Activités financées en commun

1. À sa 15e séance, le 21 mai 2025, le Comité a examiné le programme 27 (Activités financées en commun) (projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024) [A/80/6 (Sect. 31)].

Débat

2. Les délégations ont remercié les représentantes et représentants de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), du Corps commun d'inspection (CCI) et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) de leur présentation du plan-programme et salué l'action résolue menée par les trois entités.

3. Les délégations ont exprimé leur reconnaissance à la CFPI, qui menait d'importants travaux pour assurer des conditions d'emploi harmonisées dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Les travaux accomplis par la Commission pour actualiser les normes de conduite en tenant compte des nouveaux enjeux déontologiques et assurer la mise en œuvre des normes révisées dès 2026 ont été accueillis favorablement. Compte tenu de l'intérêt manifesté par les délégations à l'égard de l'examen de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun, les orientations données dans la résolution 79/252 A, dans laquelle l'Assemblée générale avait noté l'importance du principe de la maîtrise globale des coûts et de la viabilité, ont été de nouveau soulignées. Il a été dit que, dans le contexte de l'Initiative ONU80, ces orientations

Merci de recycler

étaient plus importantes que jamais et devaient contribuer à accroître l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies. Des délégations ont fait part de leurs préoccupations concernant le paragraphe 31.I.11 du projet de budget, où il était mentionné que, à la fin de 2024, 24 organisations sur 28 avaient adopté les modifications apportées au Statut de la Commission. Une délégation a souhaité savoir pour quelles raisons les organisations restantes n'avaient pas encore donné leur aval et quelle était la date prévue de fin du processus. Une autre délégation a noté que le paragraphe 31.I.11 donnait un aperçu historique des problèmes qui se posaient dans le régime commun. En ce qui concernait les produits figurant dans le tableau 31.I.5, il a été noté que la Commission avait publié, comme prévu, la brochure de 2024 sur les traitements et indemnités. En revanche, aucune des deux brochures sur le système des ajustements n'avait été publiée. Il a été demandé si elles seraient publiées en 2025 et 2026.

4. Des délégations se sont vivement félicitées que le CCI se soit fixé comme objectif pour 2026 d'améliorer la communication de données sur l'acceptation, la mise en œuvre et les résultats escomptés de ses recommandations par les entités des Nations Unies. Le travail effectué par le Corps commun pour améliorer l'utilité de ses rapports et mettre à disposition les résultats de ses examens plus rapidement que par le passé a été salué. Afin de mieux comprendre la méthode retenue pour évaluer l'efficacité, il a été demandé comment le Corps commun entendait mesurer, dans son rapport 2026, les effets escomptés de ses recommandations sur les entités des Nations Unies. Au sujet du paragraphe 31.II.15 du projet de budget, où il était indiqué que le Corps commun avait conçu un cadre stratégique relatif à ses recommandations, des éclaircissements ont été demandés concernant les mesures prises pour contrôler la suite donnée aux recommandations dans les entités où elles avaient été approuvées par les organes directeurs. Il a également été demandé s'il existait un système de suivi de l'état d'application de ces recommandations.

5. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'important travail accompli par le CCS pour favoriser la coordination interinstitutions et encourager la cohérence des pratiques administratives dans l'ensemble du système des Nations Unies. Ont été tout particulièrement saluées les mesures prises pour promouvoir la reconnaissance mutuelle et l'interopérabilité, comme en témoignait notamment la mise en service de l'identité numérique des Nations Unies pour un premier cas d'utilisation. En outre, le travail de collecte et de diffusion des statistiques portant sur l'ensemble du système, y compris les statistiques relatives aux finances et aux ressources humaines de l'ONU, a été mis en évidence. Des délégations se sont réjouies de l'accent mis sur les mesures devant permettre d'atteindre plus rapidement les objectifs de développement durable et de mettre en œuvre le Pacte pour l'avenir. Par ailleurs, il a été demandé comment l'intelligence artificielle serait utilisée dans les travaux que le Comité de haut niveau sur la gestion comptait mener afin de mettre au point des approches novatrices visant à améliorer l'efficacité et à simplifier les pratiques de fonctionnement. Certaines délégations ont souhaité savoir comment les technologies émergentes pourraient contribuer à la rationalisation des opérations. Le projet de plan-programme pour 2026 ayant été établi avant que l'Initiative ONU80 proposée par le Secrétaire général ne soit annoncée, des éclaircissements ont été demandés sur le rôle du CCS dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'Initiative. Ayant examiné le plan-programme, une délégation a souligné qu'elle n'était pas favorable à des formulations qui remettaient en cause le contrôle devant être exercé sur les activités financées en commun, car les fonctions des trois entités étaient essentielles à la bonne application du principe de responsabilité et à la cohérence dans le système des Nations Unies. Elle a également souligné qu'elle ne souscrivait pas à l'emploi de formulations ayant trait à des dispositifs qui seraient fondés sur le genre, tiendraient compte des questions de genre ou concerneraient l'équilibre des genres. De même, les références aux concepts de diversité, d'équité et d'inclusion et les formulations suggérant toute

obligation de concrétiser les objectifs de développement durable, les objectifs du Programme 2030 ou les objectifs des négociations de l'ONU sur le climat ont été jugées inacceptables.

6. En ce qui concernait la représentation géographique, une délégation s'est déclarée très préoccupée par la composition déséquilibrée du personnel des entités des Nations Unies et a dit espérer que la représentation géographique serait plus équitable. Elle a réaffirmé que, pour améliorer la représentation des membres du personnel originaires de pays en développement, les trois entités devraient prendre des mesures concrètes pour coordonner leur action et redoubler d'efforts pour promouvoir l'adoption d'initiatives énergiques sur la question dans toute l'Organisation. L'importance vitale du multilinguisme dans les travaux de l'ONU a également été mise en avant. Il a été noté que les six langues officielles de l'Organisation devraient être utilisées en toute égalité et qu'il convenait de réduire l'écart entre l'anglais et les cinq autres langues afin que toutes les langues officielles soient traitées sur un pied d'égalité dans l'ensemble de l'Organisation. Il a également été souligné qu'il importait de combattre le racisme et la discrimination raciale. Des délégations ont estimé que toutes les entités devaient lutter contre le racisme et la discrimination raciale afin de garantir la protection de tous les membres du personnel des Nations Unies.

Conclusions et recommandations

7. **Le Comité a salué le travail mené par le CCI pour améliorer l'efficience, l'efficacité et la coordination du système des Nations Unies et souligné que le Corps commun œuvrait de longue date au renforcement de la transparence et de l'application du principe de responsabilité dans l'ensemble du système.**

8. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le CCI de contribuer, dans le cadre de ses travaux, au renforcement du contrôle et à l'examen de l'efficience et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.**

9. **Le Comité a recommandé également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du CCS, de continuer à favoriser une approche coordonnée du multilinguisme, valeur fondamentale du système des Nations Unies, conformément aux résolutions qu'elle avait adoptées sur la question.**

10. **Le Comité a recommandé en outre que l'Assemblée générale prie de nouveau le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du CCS, d'étudier les moyens d'améliorer l'efficacité de la communication et de l'analyse de données en vue d'enrichir le contenu du rapport sur la situation budgétaire et financière des entités du système des Nations Unies, en mettant l'accent sur la composante analytique.**

11. **Le Comité s'est félicité du travail fait par le secrétariat du CCS pour publier des données financières sur son site Web public et a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du CCS, à y faire figurer en temps utile des données plus détaillées sur les ressources humaines, les finances et les achats du système des Nations Unies.**

12. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 27 (Activités financées en commun) du projet de budget-programme pour 2026, sous réserve des modifications suivantes :**

I. Commission de la fonction publique internationale

Programme de travail

Tableau 31.I.2

Colonne « 2026 (résultat escompté) »

Remplacer « une proposition » par « des propositions ».

II. Corps commun d'inspection

Textes des organes délibérants définissant les mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

Ajouter « 79/281 : Corps commun d'inspection ».

III. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Textes des organes délibérants définissant les mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

Ajouter « 79/257 : Questions relatives au projet de budget-programme pour 2025 ».